



Fabrication sur mesure
PLACARDS COULISSANTS – AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS – DRESSING – BIBLIOTHÈQUES - PARQUETS ET SOLS STRATIFIÉS

Conditions générales de vente

Le bon de commande a un caractère ferme et définitif: Il ne peut être ni annulé, ni modifié en dehors des cas limitativement prévus par la loi et par les présentes conditions générales de vente. Si le client annule sa commande en dehors de cas prévus, sans que le vendeur ait donné son accord par écrit, le vendeur sera en droit:

- Soit de conserver l'acompte à titre de dommages et intérêts
- Soit de demander par voie de justice l'exécution de la vente

Conditions de règlement: Acompte de 30%, solde à réception de la facture.

Toutes nos factures sont payables à Avranches et à Caen, dans le mois de leur émission; passé ce délai, il sera fait application d'un intérêt de retard d'un montant égal à 1 fois ½ le taux d'intérêt légal, sauf accord écrit du chef d'entreprise pour un délai de règlement.

Les factures inférieures à 150 Euros sont payables au comptant et à l'enlèvement de la marchandise.

Tous vices de forme ou de pose de nos produits devront faire l'objet d'une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 48 heures; passé ce délai, nous déclinons toute responsabilité.

Nos devis ne sont donnés qu'à titre d'estimation; ils peuvent être non-révisables dans le cas d'un accord écrit qui ne dépassera pas 2 mois, suivant le respect de l'acompte-commande.

Les plans que nous établissons à notre clientèle ne peuvent servir de plans d'exécution et n'engagent nullement notre responsabilité.

Nos retards d'exécution ou de livraison ne peuvent justifier ni annulation de la commande, ni indemnités, ni pénalités.

RESERVES DE PROPRIÉTÉ. -Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix au vendeur ou à ses ayant-droits.

De convention expresse, toute commande qui nous est remise implique l'acceptation sans réserve des clauses ci-dessus.

En cas de litige ou contestation, seul le Tribunal de COUTANCES est compétent.